L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI 9 JUILLET 1885.

Nous recevons une photographie représentant, avec beaucoup de fidélité, l'un des incidents de la dernière fête donnée aux Fair Grounds par les Young Sons of Louisiana. Souvenir intéressant et que garderont précieusement les membres de la Société.

On nous prie de publier l'allocution suivante prononcée par le jeune Charles J. Weinfurter, parrain de la bannière baptisée le jour de cette célébration :

M. le Président et camarades, je présente à l'Association des Jeunes Fils de la Louisiane mon remerciement sincère et cordial pour l'honneur qu'ils m'ont fait, en m'élisant, jeune comme je suis, parrain de votre belle bannière. C'est là une distinction que je n'oublierai jamais.

Il y a deux ans, au jour de mon sixième anniversaire, quand je vous vis réunis à la résidence de ma famille, vous n'étiez que vingt-cinq ou trente membres.

Aujourd'hui, je suis fier de le dire, votre Association en compte huit cents, et de plus sa situation financière est excellente, solide ; ce qui fait honneur et à vous et au Conseil de Direction.

En acceptant la position élevée et responsable de parrain de votre bannière, je prends devant vous cet engagement : dans toutes vos entreprises et vos actes de bienfaisance vous trouverez toujours au premier rang Charles J. Weinfurter.

—Milneburg.—Ce soir, programme très varié au New-Opera House de Milneburg ; un endroit très couru depuis quelque temps.

—Nous appelons l'attention sur un avis que publie dans nos colonnes de ce jour la Société d'Assistance Mutuelle de St-Maurice.

Theatre Faranta.—L'opérette burlesque *The Boarding School* pourrait bien disparaître de l'affiche après-demain dimanche. Nous vous engageons donc à ne pas négliger de voir cette amusante farce musicale.

☞ Voir l'annonce de la pension Genthier—maison privée—à Covington, paroisse St. Tammany, Louisiane.

Quelques lignes d'Emile Zola :

La petite ne dort pas. Elle s'est réveillée, elle songe, en face du bout de chandelle qui agonise sur un coin de la table. Et on ne sait quoi de monstrueux et de navrant passe sur la face de cette gamine de sept ans, aux traits flétris et sérieux de femme faite.

Elle est assise au bord du coffre qui lui sert de couche. Ses pieds nus pendent, glacés ; ses mains de poupée maladive rainèent contre sa poitrine les haillons qui la couvrent. Elle sent la une brûlure, un feu qu'elle voudrait éteindre. Elle songe.

Elle n'a jamais eu de jouets. Elle ne peut aller à l'école, parce qu'elle n'a pas de souliers. Plus petite, elle se rappelle que sa mère la menait au soleil. Mais cela est loin. Il a fallu déménager ; et, depuis ce temps, il lui semble qu'un grand froid a soufflé dans la maison. Alors, elle n'a plus été contente, toujours elle a su faim.

C'est une chose profonde dans laquelle elle descend, sans pouvoir la comprendre. Tout le monde a donc faim ? Elle a pourtant tâché de s'habituer à cela, à qu'on n'a pas pu. Elle pense qu'elle est trop petite, qu'il faut être grande pour savoir. Sa mère, sans doute, sait cette chose qu'on cache aux enfants. Si elle osait, elle lui demanderait qui vous met ainsi au monde pour que vous ayez faim.

Autrefois, elle avait peur, lorsqu'on la laissait toute seule ; maintenant, elle souffre trop, ça lui est égal. Comme on n'a pas mangé depuis la veille, elle pense que sa mère est descendue chercher du pain. Alors, cette idée l'amuse. Elle taillera son pain, elle le mangera lentement, par petites bouchées, pour qu'il dure.

Mais la mère est rentrée, et le père qui monte derrière elle ferme la porte. Très surprise, l'enfant regarde leurs mains vides. Puis, comme ils ne disent rien, elle attend, elle finit par se plaindre tout bas.

—J'ai faim ! ...j'ai faim ....

Le père s'est pris la tête entre les poings dans un coin d'ombre ; et il reste là, écrasé, les épaules secouées par des sanglots silencieux. La mère, étouffant aussi ses larmes, est venue recoucher la petite. Elle la couvre avec toutes les hardes du logis, elle lui dit d'être sage, de dormir.

Mais l'enfant, dont le froid fait claquer les dents, et qui sent le feu de sa poitrine la brûler plus fort, devient très hardie. Elle se prend au coup de sa mère, et doucement à l'oreille :

—Dis, maman, pourquoi donc avons-nous faim ?

La société de géographie de Paris cherche à créer un album qui sera fort intéressant à consulter dans les âges futurs.

Elle demande leur photographie à toutes les personnes qui se sont fait un nom dans les sciences géographiques et dans les voyages.

Au revers, figureront les nom et prénoms de chaque explorateur, ainsi que le lieu et la date de la naissance, l'énoncé succinct de ses travaux, etc.

Instruction militaire.

Le sergent Piton est chargé d'apprendre aux recrues la façon dont les militaires ont à se comporter en ville.

—Le soldat français, dit-il, nonobstant les honneurs à rendre à ses supérieurs hiérarchiques, il doit, aussi bien dans l'intérieur comme sur un boulevard, être à la hauteur de son uniforme et des armes qu'il a l'honneur de porter. Ainsi, il doit être plein de respect et de déférence même pour quiconque, en tout cas que ce soient principalement des personnes du sexe ou des vieillards.

Et, pour voir si l'on a bien saisi ses paroles, le sergent procède par voie interrogative.

Voyons, voyons, dit-il, le petit qu'a les cheveux rouges, une supposition que vous rencontrez un vieillard, est-ce que vous devez l'insulter ?

Où interroge, sur la préparation de l'ammoniaque.

Le professeur, distrait :—" Un tel, avec quoi chauffe-t-on ? "—" Avec une lampe à alcool... "—" Non. A un autre ? "—" Avec un fourneau à gaz... "—" Non. Un troisième ? "—" Avec un fourneau à réverbère... "

" Vous n'y êtes pas. On chauffe avec.... précaution ! "

Absolument historique.

Simple réflexion.

On sait que quand la France est frappée d'un deuil national, la Chambre a coutume de lever la séance.

—C'est très bien, nous disait en souriant un diplomate, je suis sûr que ces messieurs sont très sincèrement affligés.... mais si une bonne fois, au signe de deuil, ils se mettaient à travailler sérieusement !

Pour conserver les œufs, il faut empêcher l'air de les pénétrer. Il suffit donc de détériorer la porosité de la coquille en l'enveloppant d'une couche protectrice. Ainsi, on peut recouvrir les œufs d'une couche de cire, de matières grasses, de gomme arabique, de plâtre, et les rouler ensuite dans du charbon de bois pulvérisé, en ayant soin de les placer finalement la pointe en bas.

On peut encore les mettre dans un mélange de sel et de charbon, dans de la farine, dans des cendres, etc., ou bien les plonger pendant quinze jours dans de l'eau de chaux.

Du reste, aussi, paraît-il, fort longtemps, on les maintenait dans une dissolution d'acide salycilique.

Union Catholique-Diocésaine du Sacré Cœur.

SOUSCRIPTION LIBRE.

L'association a pour objet de pourvoir aux besoins pressants du diocèse ; elle devra durer jusqu'à l'extinction de la dette du diocèse. Le don d'une pierre par an, confère le titre et les privilèges de membres de l'association.

Un comité de dames est formé avec la mission de recevoir les souscriptions et de veiller à l'ameublement dans toutes les paroisses du diocèse.

Les membres de l'association et les bienfaiteurs de l'œuvre auront part aux prières, aux suffrages, aux messes et à toutes les œuvres méritoires du diocèse.

Leurs noms seront inscrits et mis dans un cœur placé au-dessus du Maître-Autel de la Cathédrale.

Le jour de la fête du Sacré-Cœur une messe sera célébrée à leur intention, et le premier vendredi de novembre une autre messe dite chaque année pour les âmes des membres défunts de l'association.

La réunion des dames du comité et des tâlatrices dans chaque paroisse du diocèse aura lieu le premier vendredi du mois au presbytère de la ditte paroisse.

Le Rév. Père H. Mignot est le directeur de l'Union Catholique Diocésaine du Sacré-Cœur.

Les Revues portent notre reconnaissance et le salut du diocèse.

Comme cette œuvre est essentiellement diocésaine, les souscripteurs et souscriptrices des paroisses ont spécialement le droit de collecter dans leurs paroisses respectives.

FRANCIS X. LERAY,
Archevêque de la Nouvelle-Orléans.

1er mai 1885.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Température du 9 juillet 1885.

Température de C. DUMAIN, Opticien.

	Fahrenheit	Centigrade
6 heures du matin	80	26½
Midi	87	30½
3 P. M.	84	28¾
6 P. M.	82	27¾

Nile-Orléans, 9 juillet 1885, 2 p. m.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes :

Atlanta, Ga	83	Nashville, Tenn	80
Augusta, Ga	92	Pittsburg, Pa	86
Savannah, Ga	91	Cairo, Ill	82
Mobile, Ala	80	Davenport, Iowa	81
Montgomery, Ala	78	Dubuque, Iowa	77
Vicksburg, Miss	92	Keokuk, Iowa	81
Galveston, Tex	89	La Crosse, Wis	74
Indianola, Tex	90	St-Louis, Mo	92
Shreveport, La	94	St-Paul, Minn	74
Corsicana, Tex	—	Leavenworth, Kan	85
Chattanooga, Tenn	90	Omaha, Neb	78
Cincinnati, O	89	Yankton, D. T	78
Louisville, Ky	90	Key West, Fla	86
Memphis, Tenn	94	Nile-Orléans, La	80

MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Henry L. Scellies à Mlle Mary Buford.

Naissances.

Mme L. Treuanan, une fille, 24 juin.
Mme N. McK. Walker, un garçon, 29 juin.
Mme J. Elliott, un garçon, 27 juin.
Mme F. Redman, un garçon, 9 juin.
Mme M. Frederer, un garçon, 18 juin.
Mme J. Hughes, un garçon, 24 avril.
Mme J. Bonnin, une fille, 26 juin.
Mme J. Anderson, une fille, 4 février.
Mme S. Lolie, un garçon, 14 juin.
Mme Geo. Dubett, une fille, 1er juillet.
Mme F. Flick, un garçon, 29 juin.

Décès.

P. H. Gallisia, 11 mois et 15 jours, 350 rue de Chartres.
Ellen Davis, 80 ans, coin rue de la Paix et Rampart.
E. Headley, 78 ans, 130 rue Harmonie.
Rév. J. H. Kleinhagen, 71 ans, 308 Félicité.
Edwin J. Grandjy, 4 mois et 3 jours, 411 rue Sud Liberté.
Anne A. Prendenstein, 8 ans, rue Antoine, près Douane.
Mme E. Graham, 52 ans, Memphis, Tenn.
L. Jones, 6 semaines, 275 rue Milo.
G. Nash, 55 ans, 215 U. S. Marine Hospital.
A. C. James, 45 ans, 16 rue Polymnie.
Chas. Z. Malone, 8 ans et 5 mois, 50 Chestnut
J. C. Ellis, 69 ans, 246 rue Coliseum.
Victor Garvis, 47 ans, coin Tchoupitoulas et Joseph.

Ventes inscrites aux bureaux de l'annotateur des aliénations :

J. A. O'Connor à Jno. Weber, trois terrains et bâtisses dans l'ilet compris entre les rues Magnolia, Quatrième, Clara et l'Avenue Washington.....$1,000

E. S. Upton à la People's Homestead Association, deux terrains et bâtisses dans l'ilet compris entre les rues Cadiz, Jena, Laurel et Jersey.....$818 40

Mme L. A. Piernas à Mme veuve Louis Boutté, deux terrains et bâtisses dans l'ilet compris entre les rues Miro, Gasquet, Galvez et Palmyre.....$700

P. M. Olivier à Mme Joseph F. Desaunays, un terrain et bâtisses dans l'ilet compris entre les rues Verret, Patterson, Olivier et Delaronde.....$500

L'Asile des Veuves et des Orphelins de la Société dite I. O. O. F. à Jos. Hernandez, deux terrains et bâtisses dans l'ilet compris entre les rues Upper Line, Carondelet, Dorleans et l'Avenue St. Charles.....$2,500

Mme veuve Lucy B. Leaumont et als, à la Southern Brewing Company, deux terrains et bâtisses dans l'ilet compris entre les rues Robertson, Toulouse, St. Louis et Villeré.....$1,950

D. C. Moran à C. W. Sterry, dix ilets carrés de terre et bâtisses situés dans le sixième district.....$250

Miss Félix Labatut à Mlle Octavie White, une portion de terre et bâtisses dans l'ilet compris entre les rues Kerlerec, Galvez, Johnson et Esplanade, $900

Mme M. J. Schwarm à la Southern Brewing Co un terrain et bâtisses dans l'ilet compris entre les rues St Louis, Tonlouse, Villeré et Robertson..$3500

Adam Hack à la même compagnie $1600

J. F. de Rodiguez et als à Mme Th. Connolly, quatre terrains et bâtisses dans l'ilet compris entre les rues Claiborne, St Jean Baptiste et Montegut$840

Mme Archibald Montgomery à Isidore Herzsheim, la propriété connue sous le nom de "Montgomery Mansion," sise coin Camp et Troisième.....$17,000

J. F. Randolph à Mme F. C. Gregory, six terrains et bâtisses dans l'ilet compris entre les rues Chestnut, Camp, Robert et Upper Line.....$3,400

Ventes par le percepteur des taxes :

M. Good à Jno McManus, un terrain et bâtisses dans l'ilet compris entre les rues Première, Tl-Denis, Dryades et Deuxième.....$85

Bernard Argus à Alfred Dupré, un terrain et bâtisses dans l'ilet compris entre les rues Constance, Laurel, Ste-Marie et St-André.....$185

Geo. W. Sadler à Mme G. W. Sadler, un terrain et bâtisses dans l'ilet compris entre les rues Robert, Freret, Jackson et Joséphine.....$40

Cour de circuit des Etats-Unis.—Dans l'affaire de J. A. Seignouret et autre vs. la Compagnie d'assurances "Home," appel a été interjeté.

Cour Civile de District.—Charles Mooney vs. Ses créanciers—Le pétitionnaire, propriétaire de la goélette "Wm Whithead," qui s'est perdue en mer, demande qu'une convocation de ses créanciers ait lieu, dans le but de leur céder ses biens. Son actif est de $6925 ; son passif, de $2,000. Le juge Moises a fixé au lundi, 10 août, l'assemblée des créanciers sollicités, au l'étude de M. Sam. Flower.

Mme E. Rand actionne R. M. Lusher en recouvrement de la somme de $450, montant de neuf billets à ordre.

P. LeBesque vs. Vve Louis Falk—Appel interjeté.

Cour Criminelle—Section B—juge Baker.—Le nommé John E. Duffy qui avait assassiné un employé du chemin de fer "City," Edouard Gardner, a été mis hors de la prison, hier, sous un cautionnement de $20,000.

Une nouvelle audition de cause a été accordée à Charles Breslin, trouvé coupable de vol à main armée, la nuit, chez M. L. Alvina, au coin des rues Roman et Lafayette. Le juge n'a pas cru devoir refuser à Breslin le droit de se défendre une seconde fois devant un jury, parce qu'à sa première comparution son identité ne lui a pas parue assez clairement établie pour justifier sa condamnation.

John Williams et Annie Jackson trouvés coupables du meurtre d'André Jackson ont demandé hier, une nouvelle audition de cause. Dès que la cour eût agréé leur prière, ils se sont avoués coupables d'homicide. Le juge les a condamnés à 10 années de réclusion.

Willis Clark ou Willis Boyd, sous le coup d'une condamnation pour homicide, adresse à la cour suprême un pourvoi en cassation.

Cour du recorder Davey—Marie Feeby ; ivresse ; $20 d'amende ou 30 jours d'emprisonnement.

Marie Callahan ; ivresse et bris de paix : $10 d'amende ou 20 jours d'incarcération.

Marshal Carter ; conduite tapageuse ; $10 d'amende ou 20 jours de prison.

Geo. Von Brookland ; vagabondage ; $20 d'amende ou 30 jours de claustration.

Toney Fellman, Salvador Frederico et Louis Frederico ; bris de paix : $10 d'amende ou 30 jours d'emprisonnement.

Dan Costello ; soupçonné de larcin : envoyé devant la cour criminelle.

James Pratt et Jos. Preston ; accusés de vol avec violences : envoyés devant la cour criminelle.

Henri Lacey et J. Haynes ; bris de paix : $25 d'amende, chacun, ou 30 jours de réclusion.

Cour du recorder Burthe.—Charley Wood et J. C. Auger se sont fait mutuellement plaies et bosses ; il leur en a coûté $5 d'amende, chacun, ou 10 jours de méditation dans la solitude d'un cachot.

Une plainte de bris de paix a été déposée hier, contre la famille Gabriel—Père, mère et fille.

A. Lafreton et Marie Lafreton sont accusés d'attaque à main armée ; ils auront à démêler sous peu leur compte avec la justice.

La femme de couleur Charlotte Beauregard d'un âge archi-mûr, est saisie devant cette cour ; une accusation de vol pèse sur elle.

Une lettre anonyme.—Le juge d'instruction de notre district, M. Burthe, a reçu, hier, une lettre sans signature, dans laquelle l'auteur flétrit la conduite de l'agent de police Gormon à l'endroit du nommé Jones. En montant à sa tribune, hier matin, M. Burthe a donné à l'assistance lecture de cette missive et a déploré le manque de courage de l'auteur de se faire connaître.

Le dénonciateur est assurément digne de foi : aussi, M. Burthe se félicite-t-il de sa rigueur à l'égard de cruel agent de police qui a si lâchement rosié son club, assommoir sur la tête d'un inoffensif et très soumis prisonnier.

Si le citoyen qui peut parler de vive de la conduite répréhensible de Gormon venait accuser ouvertement celui-ci en police correctionnelle, le magistrat n'aurait pas à punir le coupable sur de simples preuves présomptives. Il n'est pas de juge plus juste, [illegible]

intentionné que M. Burthe ; et si nous lui demandons de faire son devoir, faut-il que nous fassions le nôtre.

Suicide (?)—Un homme d'un âge très avancé a été trouvé mort, hier matin, sur un des bancs de Jackson Square. M. Charles Perrilliat, commissaire du square, s'y promenait lorsqu'il a vu le pauvre homme étendu sur le banc. Croyant qu'il dormait, M. Perrilliat est allé prier le gardien de le réveiller ; mais le malheureux, dont le nom est ignoré, dormait du sommeil du juste, espérons-le. Sa chemise maculée de taches de laudanum autorise à croire qu'il s'est donné la mort. Pendant plusieurs heures, son cadavre a été exposé à la vue de tout le monde en la salle de police. Personne ne le réclamant, il a été inhumé à *Potter's field*.

Tué par la foudre—Plus tôt qu'à l'ordinaire, hier, le ciel s'est obscurci et la foudre, sillonnant les nues avec grand fracas, est tombée en plusieurs endroits. A l'intersection des rues Troisième et Chesnut, elle a frappé une maison en voie de construction, et y a tué instantanément un enfant de M. E. R. Chevalley, le petit Marshall, âgé de onze ans. Un autre fils de M. Chevalley, Léon, qui s'y trouvait aussi, a été paralysé pendant un moment ; mais n'a pas été touché par le fluide électri que enflammé.

Avortement d'un méfait.—Deux sergents de ville en faisant leur ronde hier matin, à une heure et demie, ont mis en fuite un individu qui essayait d'incendier la demeure de M. B. Meyers, à l'angle des rues Laurel et St-André. Prompt comme l'éclair, l'inconnu au pied léger avait gagné une telle avance sur ses poursuivants qu'il les a dépistés en peu de temps. Sur un des escaliers de la maison, un amas de menus morceaux de bois et de papier saturés d'huile de charbon, attendait l'ignition. Ainsi, a avorté le sinistre projet d'un paria qui mérite la corde.

Aux prises avec la justice.—Les agents Thomas W. Boylan et Dave Hennessee, du service de la sûreté des banques, après avoir filé pendant plusieurs heures hier, un chevalier d'industrie, l'ont fait prisonnier. Le personnage, un prince de la gomme, a nom John Morgan. Il vient de tromper la bonne foi d'un joaillier, avenue St. Charles, en lui payant une montre en or d'un chèque sur la banque du Canal signé d'un nom d'emprunt. Morgan a le faire d'un vrai bonnet d'art de la tromperie.

Sur sa personne on a trouvé un livre de banque et une insigne du corps de police de Farrell.

Paragraphes.—L'individu que la police a arrêté mercredi dernier, l'accusant d'un vol de bijoux au "Brunswick House", est accusé aujourd'hui d'abus de confiance et de détournement de fonds par MM. Finlay et Grant. Lors de son arrestation, il a déclaré se nommer John J. Campbell.

—La foudre est tombée l'avant-dernière journée, entre midi et une heure, sur un pacanier, Chemin de la Métairie, et a tué deux chevaux qui s'étaient abrité dessous.

—Un voleur s'est introduit hier soir en la demeure de M. John Porce, et y a fait main basse sur plusieurs objets de valeur.

—Faute de quorum, la dernière réunion régulière du Conseil de direction des Ecoles publiques n'a pu avoir lieu.

—Nos artilleurs valeureux au concours militaire de Philadelphie, les Washington Artillery *boys* sont arrivés hier soir en ville. Ils ont été accueillis triomphalement par leurs compagnons d'arme.

—Il appert du dernier rapport du secrétaire du chef de la sûreté, que la police a opéré le mois dernier, l'arrestation de 1033 hommes et de 370 femmes.

Il y a quelque temps, près du pont National, à Paris, un homme lançait dans la Seine divers objets, que son chien, un beau danois, s'empressait d'aller quérir et rapporter à son maître, à la grande joie d'une foule de promeneurs que ce spectacle intéressait. Mais tant va le chien à l'eau qu'à la fin il se lasse.

Dans l'un de ses exploits nautiques, l'animal, vaincu par les flots, s'en allait à la dérive : c'en était fait de lui. Mais son maître, qui le voit dans ce péril extrême, ne l'abandonnera pas ; il se jette à la nage, et après de vigoureux efforts, il atteint le pauvre animal, qui saisit son maître par une jambe et se laisse tranquillement traîner jusqu'au rivage, où l'on arrive sans encombre.

L'homme, épuisé, s'affaisse et tombe évanoui. A cette vue, l'intelligent animal, comprenant que lui seul est la cause du mal, se jette sur son maître, lui lèche les mains et le visage, l'accable de caresses, sans permettre à personne d'approcher. Enfin, il fait tant et si bien, qu'au bout de quelques minutes il avait rappelé son maître à la vie.

On reconnaîtra à la Société protectrice des animaux ce chien, du nom de Fidor, appartenant à M. Mézières, rentier, à Issy.

Athénée Louisianais

Les membres de cette société se sont réunis le mois dernier, principalement pour préparer le concours de 1885. Nous donnons ci-dessous les dispositions adoptées pour cette nouvelle lutte littéraire. Le choix des sujets nous paraît heureux ; il ouvre aux femmes et aux hommes un champ de recherches faciles, et des perspectives attrayantes pour l'imagination. Nous ne saurions trop engager notre population à entrer dans la voie qui l'appelle. Que nos jeunes gens des deux sexes se souviennent des belles et bonnes paroles qu'ils ont entendues à la conférence de l'Hon. Charles Gayarré sur la race latine en Louisiane ; qu'ils s'inspirent de ses nobles sentiments, et se guident sur les indications tracées par lui comme historien et comme romancier ; un brillant horizon les sollicite ; que chacun se mette en route pour en explorer la partie qui sourit le plus à sa vue ; il est sûr d'en rapporter quelque chose qui le récompensera de la peine qu'il aura prise.

Concours littéraire de 1885.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 10 mai 1885, jusqu'au 15 février 1886 inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 16 février ; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, et seulement sur le *recto et les lignes* ; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphie ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le *comité* nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront mutuellement plaies et bosses ; il leur en a coûté $5 d'amende, chacun, ou 10 jours de méditation dans la solitude d'un cachot.

Une plainte de bris de paix a été déposée hier, contre la famille Gabriel—Père, mère et fille.

A. Lafreton et Marie Lafreton sont accusés d'attaque à main armée ; ils auront à démêler sous peu leur compte avec la justice.

La femme de couleur Charlotte Beauregard d'un âge archi-mûr, est saisie devant cette cour ; une accusation de vol pèse sur elle.

Une lettre anonyme.—Le juge d'instruction de notre district, M. Burthe, a reçu, hier, une lettre sans signature, dans laquelle l'auteur flétrit la conduite de l'agent de police Gormon à l'endroit du nommé Jones. En montant à sa tribune, hier matin, M. Burthe a donné à l'assistance lecture de cette missive et a déploré le manque de courage de l'auteur de se faire connaître.

Le dénonciateur est assurément digne de foi : aussi, M. Burthe se félicite-t-il de sa rigueur à l'égard de cruel agent de police qui a si lâchement rosié son club, assommoir sur la tête d'un inoffensif et très soumis prisonnier.

Si le citoyen qui peut parler de vive de la conduite répréhensible de Gormon venait accuser ouvertement celui-ci en police correctionnelle, le magistrat n'aurait pas à punir le coupable sur de simples preuves présomptives. Il n'est pas de juge plus juste, [illegible]

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

TRANSMISES A L'ABEILLE.

FRANCE.

Le Choléra.

Paris, 9 juil—On rapporte que le choléra a franchi la frontière d'Espagne et a éclaté dans le département de l'Ariège.

Un drame à Paris.

Paris, 9 juillet.—Paris est ce soir dans la plus vive agitation, causée par un drame dont les détails navrants viennent d'être fournis par la police. M. Coudray, architecte, marié et père de plusieurs enfants, entretenait une liaison avec une Mme Bercier, femme d'un propriétaire de magasin, Boulevard Voltaire.

M. Bercier s'était toujours montré mari dévoué, et il a de sa femme des allées irréprochables. Aujourd'hui les deux amants se prirent de querelle pendant l'absence du mari, et Coudray, au cours de la querelle, tira un pistolet et fit feu sur Mme Bercier qui fut tuée sur le coup. Cela fait, il se logea à lui-même une balle en plein cœur, et sa mort, à lui aussi, fut instantanée.

Bientôt après M. Bercier revenait à son magasin et s'y heurtait aux deux cadavres. Jusque là il n'avait jamais voulu prêter l'oreille aux bruits qui lui arrivaient et accusaient sa femme d'infidélités. La vérité éclata donc si soudainement pour lui qu'il fût aussitôt frappé de folie et se mit à arpenter le boulevard Voltaire, en proclamant son déshonneur avec des cris de désespéré.

La police est parvenue à s'emparer de lui, à le maîtriser ; et c'est alors qu'il a donné l'horrible explication de son double malheur.

Les cadavres ont été enlevés du magasin. Personne au monde ne semble savoir pourquoi le suicidé a ainsi assassiné sa maîtresse. On craint que M. Bercier ne recouvre jamais la raison.

M. Zorilla.

Paris, 9 juillet—M. Zorilla, le révolutionnaire, vient de publier une lettre dans laquelle il nie qu'il soit engagé actuellement à fomenter un mouvement révolutionnaire en Espagne.

Il déclare que le royaume étant dévasté en ce moment par le choléra, le temps serait mal choisi pour tenter la restauration de la république espagnole.

En admettant même que la tentative soit faite, dit M. Zorilla, elle n'aurait aucune chance de succès pendant une pareille crise.

La situation à Hué.

Paris, 9 juillet—Le général De Courcy télégraphie aujourd'hui de Hué au gouvernement que la situation militaire dans la capitale de l'Annam continue à être satisfaisante

L'annexion de l'Annam.

Paris, 9 juillet—On demande avec instance au gouvernement d'annexer l'Annam. La pression est si forte qu'elle requiert toute l'habileté de M. Depreycinet pour empêcher ses collègues d'agir trop précipitamment sur cette question. Le ministre des affaires étrangères est opposé à toute mesure qui pourrait faire revivre le différend avec la Chine et renouveler pour la France le conflit dans l'Orient. Le bruit circule ici que les Pavillons Noirs renforcent les Annamites, dans toute lutte que ceux-ci vont engager avec les Français.

Instructions au général de Courcy.

Londres, 9 juillet—Une dépêche de Paris annonce que le gouvernement français a autorisé le général De Courcy à déposer le roi actuel de l'Annam, s'il refuse de se soumettre à l'autorité française, et à mettre à sa place sur le trône le chef d'une autre branche de la famille régnante.

L'incident du Pall Mall Gazette.

Londres, 9 juillet—L'excitation au sujet des révélations faites par le Pall Mall Gazette sur les vices secrets de Londres ne s'est pas ralentie. La vente des exemplaires du journal est énorme.

Une foule considérable se trouve dans le voisinage des bureaux du journal et une police supplémentaire a reçu l'ordre d'empêcher qu'on n'obstrue la circulation dans les rues avoisinantes, et de ne laisser aucune personne approcher des bureaux du Pall Mall Gazette, à moins que ce ne soit pour affaires légitimes.

Londres, 9 juillet—Le Pall Mall Gazette publie des articles de plusieurs journaux tels que le Christian journal religieux, le Western Mercury et le Belfast News, appuyant sa ligne de conduite. Il publie encore des lettres de protestation de M. John Bristow, membre libéral du Parlement et autres personnages marquants.

Les saisies de journaux sont fréquentes et très communes à Vienne, ajoute le Pall Mall, mais de tels outrages à la liberté de la presse seraient impossibles à Londres. Au lieu de faire la guerre à des petits vendeurs de journaux, que les autorités agissent contre les personnes responsables dans cette affaire.

"Si nous avons publié quelque chose d'obscène qu'elles nous poursuivent. Nous nions avoir publié quoi que ce soit qui mérite la censure, et nous déclarons que les autorités sont des lâches, si elles n'instituent pas une action contre nous, après avoir accusé le Pall Mall en pleine cour d'être un journal obscène.

" Nous avons adopté à contre cœur ce mode de publicité afin de faire connaître à tous les horreurs qui se passent autour d'eux. Plus la publicité sera grande, mieux cela vaudra.

" Nous sommes prêts à prouver ce que nous avons avancé. Nous pouvons nommer des témoins, depuis le *Dean* de Canterbury et le prince de Galles jusqu'à Mme Jeffreys. Nous appellerons sur la sellette des témoins tous ceux de qui nous tenons nos informations."

Londres, 9 juillet, 5 P. M.—La rue Northumberland, où se trouvent les bureaux du Pall Mall Gazette, était encombrée toute l'après-midi par une foule considérable.

Plus de 3,000 vendeurs de journaux se trouvaient dans cette foule, se débattant afin de pouvoir acheter des exemplaires du Pall Mall pour les vendre. La foule, par moments, se pressait tellement aux abords des bureaux que les fenêtres de la bâtisse ont été brisées.

Quand les portes ont été ouvertes pour la vente de la première édition cette après-midi, la foule s'est précipitée afin d'obtenir des journaux. Dans la mêlée plusieurs hommes et enfants ont été écrasés.

Malgré les mesures qui avaient été prises pour satisfaire la demande du public, les propriétaires se sont trouvés à court. Il a fallu faire un autre tirage, qui s'est écoulé immédiatement.

Londres, 9 juillet—Les treize vendeurs de journaux qui ont été arrêtés pour avoir vendu des exemplaires du *Pall Mall Gazette* ont été traduits aujourd'hui devant le Lord-Maire.

Le solliciteur de la ville, en présentant l'affaire contre les prisonniers, les a accusés de vendre de la littérature obscène et a déclaré qu'il avait marqué pour la cour plusieurs passages des articles publiés par le dit journal, et sur lesquels l'accusation est basée.

Il doit, a-t-il ajouté, refuser de lire publiquement en cour ces passages. Le solliciteur a ajouté qu'il demanderait du temps afin de réfléchir à l'accusation qu'il devra formuler contre les prisonniers.

Le Lord Maire dit qu'il croit qu'il serait préférable d'attendre la décision du gouvernement, qui discute en ce moment la question.

Londres, 9 juillet—Les propriétaires du Pall Mall Gazette ont demandé aujourd'hui à Sir Richard Cross, secrétaire de l'intérieur, protection contre la foule qui se trouve aux abords des bureaux du journal.

Londres, 9 juillet—La police continue à arrêter tous ceux qui vendent les quatre dernières éditions du Pall Mall Gazette.

L'enquête du Pall Mall Gazette.

Londres, 9 juillet—Le directeur du *Pall Mall Gazette* écrit ce qui suit au sujet des révélations qu'il a obtenues par son enquête secrète :

" L'enquête a commencé le 24 mai et l'œuvre s'est poursuivie jusqu'à ce jour, sans relache. La Commission qui s'en est chargée, a obtenu une aide précieuse de l'Armée du Salut, du Comité de Londres, chargé de travailler à la suppression du trafic des jeunes filles anglaises. Elle doit aussi beaucoup à la grande expérience de Mlle Joséphine Butler.

Le Commission était composée des membres de la rédaction de la Gazette et a agi indépendamment de la police.

L'Empereur Guillaume.

Berlin, 9 juillet.—L'empereur Guillaume ira, le 21 courant, à Gastein. La régence du duché de Brunswick sera offerte au prince Henri de Reuss, qui a déjà signifié qu'il l'accepterait.

Chambre des Communes.

M. Olivier Pain.

Londres, 9 juil—M. W. H. Smith, Secrétaire de la guerre, déclare, en répondant à M. McCarty, que le gouvernement n'a pas connaissance qu'aucune récompense ait été offerte par l'Angleterre en Egypte pour la tête de M. Olivier Pain.

—M. Albert H. Gray, membre libéral du Northumberland, annonce que demain il interpellera Sir Richard Cross, Secrétaire de l'Intérieur, à l'effet de savoir si le département de l'intérieur a lancé des ordres à la police, afin qu'on ne néglige aucune mesure légale pour supprimer les abominations révélées par le Pall Mall Gazette.

M. Gray veut aussi savoir si le Secrétaire de l'intérieur présentera au Parlement des bills amendant les statuts criminels actuels, de telle sorte que les coupables des crimes dénoncés puissent être sûrement atteints.

Chambre des Communes.

Londres, 9 juillet—Cette après-midi à la Chambre des Communes, le lord-maire Fowler a donné avis qu'il demanderait au gouvernement si celui-ci a l'intention d'ériger un monument au général Gordon sur la place Trafalgar.

M. Albert H. Merry, membre libéral, s'est plaint de ce que les abords du bureau du "Pall Mall Gazette" soient obstrués, et que la police ne puisse y avoir accès qu'avec grande difficulté.

Sir Richard Cross, Secrétaire de l'Intérieur, a répondu que c'était le devoir de la police d'empêcher l'obstruction des rues et de maintenir l'ordre.

M. Charles Edward Lewis, conservateur modéré, de Londonderry, Irlande, donne avis qu'il présentera une résolution approuvant la façon énergique, avec laquelle il a mis à exécution le " Irish Crimes Act ," pendant qu'il était Lord Lieutenant d'Irlande et rejetant la motion de M. Parnell relative à une enquête sur l'administration du comte Spencer.

Le ministre de la Justice en Espagne.

Madrid, 9 juillet—M. Silenla, ministre de la Justice, est parti pour Valence où règne une grande détresse. Le choléra a fait son apparition à Tervel et à Sarragosse.

Acquisition de territoire.

Londres, 9 juillet—Un journal hambourgeois dit qu'une maison de commerce allemande, dans une région des mers du Sud, a fait l'acquisition d'une grande étendue de territoire dans l'Archipel Bismarck.

Les détails ne sont pas donnés.

Camp russe près d'Odessa.

St. Pétersbourg, 9 juillet—Le gouvernement a acheté 1200 acres de terre près d'Odessa et y établira un camp.

Les journaux européens.

Londres, 9 juillet—La majorité des journaux européens fait des commentaires favorables sur la déclaration de Lord Salisbury, relativement à la politique du nouveau gouvernement.

Le journal la République Française considère que les relations étroites entre l'Angleterre et l'Allemagne sont un événement sérieux ; la France apprendra bientôt ce qu'elle en doit attendre.

Choléra

Madrid, 9 juillet—Le nombre de nouveaux cas de choléra constatés hier en Espagne, s'élève à 1479, et les décès à 714.

La Reine Victoria.

Londres, 9 juil—La reine Victoria a conféré aujourd'hui l'Ordre de la Jarretière aux Lords Seaton, Northampton et Kimberly.

Incendie.

Londres, 9 juillet—L'Université d'Aberyle, Galles, ainsi que la bibliothèque, le laboratoire et le musée ont été détruits ce matin par un incendie. La perte est évaluée à $400,000.

Récolte.

Berlin, 9